



**D'ILE-DE-FRANCE**

**Division d'Orléans**

Orléans, le 30 octobre 2003

DSNR-Orl/SB/CE/0747/03

L:\CLAS\_SIT\SACLAY\INB35\07vds03\99ls2910.doc

Monsieur le Directeur du Centre d'Etudes  
Commissariat à l'Energie Atomique de Saclay  
91191 GIF SUR YVETTE CEDEX

**OBJET** : Contrôle des installations nucléaires de base  
Centre du CEA de Saclay – INB 35  
Inspection n° 2003-47099 du 29 octobre 2003  
Homogénéisation du contenu de la cuve MA 502

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n°63-1228 du 11 décembre 1963, une inspection inopinée a eu lieu le 29 octobre 2003 à l'INB 35, zone de gestion des effluents liquides. La visite de du chantier MA 502 faisait l'objet de cette inspection de terrain.

Les inspecteurs se sont rendus sur les lieux du chantier. Les enregistrements vidéo des opérations de dissolution leur ont été présentés.

Les inspecteurs ont pu constater que l'opération d'homogénéisation du contenu de la cuve MA 502 se déroule dans les conditions fixées par l'autorisation délivrée par la DGSNR le 26 mai 2003. Aucun écart n'a été relevé. Cette inspection n'appelle pas de remarque particulière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,  
Le Chef de la Division de la Sûreté Nucléaire  
et de la Radioprotection

Philippe BORDARIER

**Copie :**

DGSNR PARIS

- Direction
- 4<sup>ème</sup> Sous-direction

DGSNR FAR

- 3<sup>ème</sup> Sous-direction

IRSN – M. Eric FILLASTRE